

EXTRAIT de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 4 MARS 2010

ETAIENT PRESENTS : Messieurs TREHEL –NIVALLE - CHAUFFERT – IGNAZI – BERJOT -Mesdames BERTSCHI –GORET – HUET –

Absents : Mme GIULIANI — M. DEROU -

Secrétaire de séance : Chantal BERTSCHI

Approbation du compte rendu du 28 janvier 2010

Contrat Global sur l'Eau–

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Global sur l'Eau.

MMA – Assurance du Personnel–

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser le chèque de la Quatrem n° 0501249 du 04.02.2010 pour la somme de 818.74 euros établi à l'ordre de la commune et représentant le montant des prestations prévues suite à un arrêt de travail d'un personnel communal.

Demande d'achat d'un terrain communal-

Un administré souhaiterait acheter une partie du terrain communal situé autour de sa maison.

Le Conseil Municipal est favorable et avant de délibéré souhaiterais se rendre sur place pour visualiser la surface concernant l'acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

- **Antenne de téléphonie mobile** : Le projet de mise en place d'une antenne relais de téléphonie mobile sur le terrain de foot et multisports est refusé par le Conseil Municipal,
- **Cimetière** : Nous sommes dans l'attente du troisième devis concernant la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon,
- **Orages du 14 juin 2009** : La commune vient de percevoir une subvention suite à la catastrophe naturelle du mois de juin 2009,
- **Stage** : Monsieur Alex BLONDEL effectue un stage sur la commune du 15 février au 12 mars 2010 dans le cadre des séquences éducatives,
- Il est donné lecture du courrier d'une administrée de la commune suite au **non respect de la limitation de la vitesse** de certains automobilistes qui traversent le village : Le Conseil Municipal réitère sa priorité pour 2010, à savoir les routes communales. De plus, certains hameaux ont des routes à recouvrir de goudrons suite à l'orage du 14 juin 2009,
- Il est donné lecture d'une lettre d'une famille n'habitant pas la commune qui souhaiterait que nous **prenions en charge son enfant au regroupement scolaire de Chézy sur Marne**. Le Conseil Municipal est défavorable à cette prise en charge et informe qu'un enfant à l'école maternelle revient 1 600 €

Le Maire,

Christian TREHEL